



Fédération Sportive & Gymnique du Travail
Commission Régionale d'Alsace de Cyclisme

PUBLICATION DE COURSE

Date de l'épreuve : **Dimanche 15 novembre 2020**
Lieu : **Blaesheim**

Titre de l'épreuve : 3^{ème} Cyclo-cross du Gloeckelsberg

ORGANISATEUR : l'Etoile Cycliste de L'Est.

COUREURS ADMIS : licenciés FSGT et non-licenciés, voir le règlement plus bas.

ENGAGEMENTS : à faire parvenir pour le **12 novembre** à : M. Alain DURINGER
31A rue Wester
67110 Oberbronn

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement est joint (engagements par téléphone autorisé au 06.16.01.33.96 exceptionnellement).

DOSSARDS : à partir de 12h00 à l'arrivée, Tour du Gloeckelsberg.

Clôture ½ heure avant le départ des courses.

Caution pour les dossards : 2 €.

Pensez à apporter des épingles à nourrice pour fixer les dossards et éventuellement les épaulettes.

TARIFS :

Licenciés Poussins, Pupilles et Benjamins : Gratuit

Licenciés FSGT inscrits avant le 12 novembre : 5 €

Non licenciés : (assurance comprise) 10 €

Au vue de la situation sanitaire aucune inscription ne sera autorisée sur place, merci pour votre compréhension.

DEPART ET ARRIVEE :

Petit circuit (Poussins, Pupilles, Benjamins) : départ et arrivée à la tour du Gloeckelsberg.

Grand circuit : départ au croisement de la rue de la montagne et de la rue du presbytère.



Horaires	Catégories	Durée
13h00	Poussins garçons et filles - 7/8 ans	7 mn
	Pupilles garçons et filles - 9/10 ans	10 mn
13h20	Benjamins garçons et filles - 11/12 ans	15 mn
14h00	Minimes garçons et filles - 13/14 ans	20 mn
	Cadets Dames, SV4 et anciens	30 mn
15h00	Juniors Seniors Vétérans	45 mn

REGLEMENT : de la Commission régionale de cyclisme FSGT d'Alsace.

Port du casque rigide obligatoire.

COMMISSAIRES : désignés par la Commission Régionale de Cyclisme FSGT d'Alsace.

REMISE DES PRIX : sur place 30 à 45 mn après l'arrivée de la dernière course sauf pour les poussins, pupilles et benjamins la remise des prix sera de suite après la course des benjamins à l'arrivée ou à la salle, à déterminer selon météo.

Important :

Le règlement des épreuves sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la Fédération. Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi au 1er septembre 2019. Les non licenciés et licenciés FFC devront présenter un certificat médical de moins de 1 an.